

BUREAU

Président (*Président d'une ADCPG*)

2 Vice-Présidents

Secrétaire

Trésorier

Directeur

COMMISSIONS

Présidents nommés par le CA

Correspondants

Ne siègent pas au CA

Assistent à l'AG sans voix
délibérative

Correspondants désignés par
le CA dans les départements
où il n'y a pas d'ADCPG

Leur mandat prend fin le jour
de la création d'une ADCPG
dans leur département

UNCPETITGIBIER

Conseil d'administration

12 membres actifs élus par l'AG

**4 membres qualifiés ou experts nommés par les
membres actifs**

Membres adhérents

Chaque adhérent dispose d'une voix
à l'AG

**Associations
cynégétiques
ou du monde
de la chasse**

1 voix

**Adhérents
individuels**

1 voix

Membres actifs

Chaque A.D.C.P.G. dispose de
cinq voix à l'AG

A.D.C.P.G .

Adhérentes

Membres qualifiés ou experts du monde de la chasse

Désignés pour 3 ans et révocables
par le CA

Chacun dispose d'une voix à l'AG

Personnalités ou Experts
reconnus en tout domaine du
monde la chasse

Membres d'honneur ou fondateurs

Nommés par l'AG sur proposition
du CA

Assistent à l'AG sans voix
délibérative

ANCC
ANCLATRA

Adhésion
individuelle
validée par le CA

Issue des seuls
départements
sans association
départementale